

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 53/2015

Point 6) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal,
9 décembre 2015, relatif au
Budget 2016

Responsable du dossier : Philippe Zuberbühler

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget de l'année 2016 pour approbation.

Suite à l'arrêté d'imposition 2016 adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 10 juin dernier, le budget de l'année 2016 présente un déficit de Fr. 588'276.82.

		Charges	Produits
1	Administration	715'451.70	27'600.00
2	Finances	1'213'444.00	4'612'800.00
3	Bâtiments	1'109'892.10	873'373.12
4	Travaux	614'554.00	364'250.00
5	Instruction publique et cultes	628'031.14	0.00
6	Police	310'237.50	24'250.50
7	Sécurité sociale	1'894'040.00	0.00
8	Services Industriels	157'050.00	151'550.00
	Total	6'642'700.44	6'053'823.62
	Excédent de charges	-588'876.82	

L'excédent de charges présumé de Fr 588'876.82 et représente maintenant plus de 6 points d'impôts. Au vu de ce résultat négatif, nous apportons les éléments complémentaires ci-après.

1. Administration Générale

10 Autorités

Les vacations des Municipaux ont été réévaluées à la hausse pour le premier semestre de la nouvelle législature d'un montant estimé à Fr. 8'000.- qui sera soumis au Conseil Communal en début d'année.

15 Affaires culturelles, loisirs

La contribution communale à la Loi sur les écoles de musique (LEM) augmente cette année de Fr. 2.00 par habitant pour atteindre le montant prévu de Fr. 9.50 par habitant.

18 Transports publics

La participation au bassin de transport s'élève à Fr. 68'976.70.- et l'acompte au Conseil Régional pour le fonds régional des transports publics à Fr. 29'000.- .

- 19 Service informatique**
Certains ordinateurs seront remis à jour au niveau logiciel, ce qui implique l'achat de hardware compatible, montant prévu : Fr. 5'000.-, compensé par un prélèvement au fonds de réserve affecté.

2. Finances

- 20 Comptabilité**
La boursière augmente son temps de travail partiel de 40 à 50% pour assurer la comptabilité du CAD Givrins SA à qui ce salaire sera refacturé.
- 21 Impôts**
Le revenu des impôts théoriques est calculé selon le taux d'imposition de 61%.
- 22 Service financier**
Pour rappel, le fonds de péréquation 2016 est communiqué par le Canton et est calculé sur la base du revenu des impôts 2014.

3. Domaines et Bâtiments

Pour ce chapitre, les charges des bâtiments du patrimoine administratif ont été réduites au maximum, la situation financière étant négative.

- 320 Forêts**
Les montants portés au budget sont transmis par le Groupement forestier, l'amortissement obligatoire, selon préavis 39/2014, du centre forestier La Colline a été ajouté.
- 321 Pâturages**
L'augmentation par rapport aux comptes 2014 représente l'amortissement obligatoire des préavis concernant la Baronne, Fr. 50'000.- et la Givrine, Fr. 45'000.-. Les locations en droit de superficie de la Chèvrerie augmentent de Fr. 11'900.- à Fr. 70'000.- suite aux renouvellements des contrats.
- 350 Bâtiments communaux divers du Patrimoine Financier**
Divers travaux d'entretien doivent être effectués dans les appartements et immeubles de location. Une machine à laver doit être remplacée et l'appartement destiné au concierge du Collège des Grands Records doit être rafraîchi.
- 351 Bâtiment école**
L'augmentation concerne l'amortissement obligatoire de l'agrandissement du local de la chaufferie, selon le préavis 28/2013, de Fr. 75'000.-.
- 352 Fontaines**
Les fontaines des Avaux et Balkans doivent impérativement être réparées pour un montant : Fr. 26'000.-.

4. Travaux publics, Environnement et Urbanisme

41 Routes

Les amortissements obligatoires augmentent par l'ajout des objets théoriquement terminés en 2016, soit la zone 30km/heure et les trottoirs Route de la Bellangère/Rue du Stand.

45 Ordures ménagères et déchetterie

L'achat d'une benne insonorisée pour le verre est nécessaire pour remplacer l'actuelle qui n'est plus utilisable, le montant budgété est de Fr. 16'000.-. Afin de respecter le principe pollueur-payeur une augmentation de la taxe est à envisager. Ce poste doit être équilibré par le fonds de réserve affecté qui n'est pas suffisamment alimenté.

46 Réseaux d'égout, d'épuration

Une taxe supplémentaire de Fr. 9.50 par habitant est facturée par l'APEC, sur ordre du canton, pour les micros-polluants. Ce poste doit être équilibré, le fonds de réserve affecté est suffisant pour ne pas augmenter la taxe pour cette année.

5. Instruction publique et cultes

Selon les chiffres transmis par l'AISGE, les frais administratifs augmentent en fonction d'une réévaluation des taux de travail de la boursière et de la secrétaire.

L'enseignement spécialisé et les camps scolaires sont imposés par le canton.

En ce qui concerne l'enseignement, les coûts sont calculés selon le nombre d'élèves.

6. Police

60 Administration

La réforme policière s'élève à Fr. 170'267.- et le contrat de prestation des agents de sécurité publique s'élève à Fr. 31'000.-.

62 Contrôle des habitants

Le salaire de la secrétaire est comptabilisé dans ce poste depuis 2014.

7 Sécurité sociale

71 Service social

L'accueil de jour est en constante augmentation, de même que les assurances sociales régionales.

72 Facture sociale

Tout comme la péréquation, la facture sociale est portée au budget telle que communiquée par le Canton.

8 Services Industriels

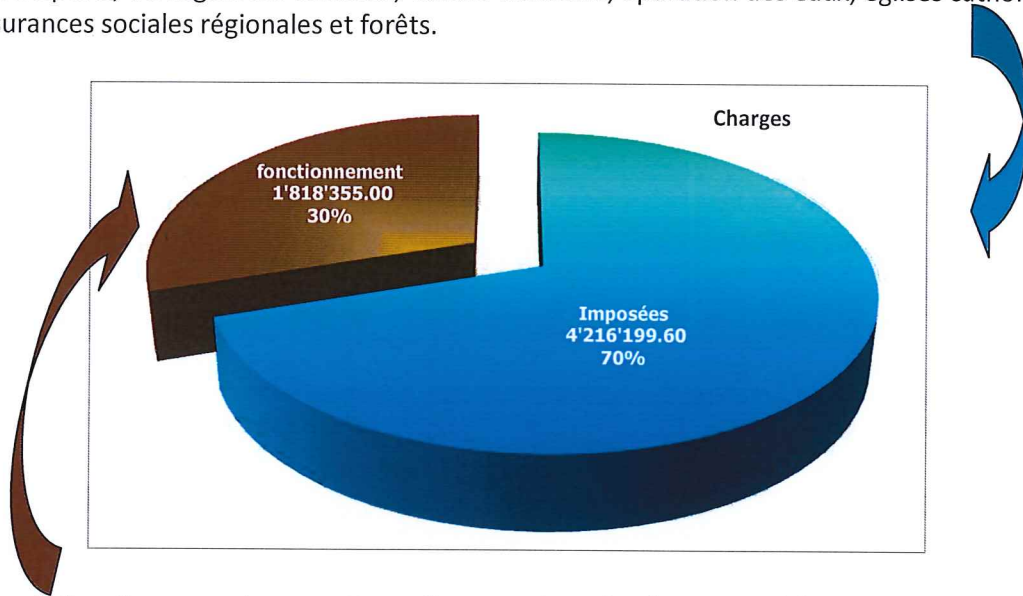
81 Service des eaux

Les amortissements de divers ouvrages étant terminés, le montant correspondant a été attribué à l'entretien nécessaire du réseau.

Marge d'autofinancement (résultats sans les écritures purement comptables telles que les amortissements, prélèvements et attributions aux fonds de réserve)

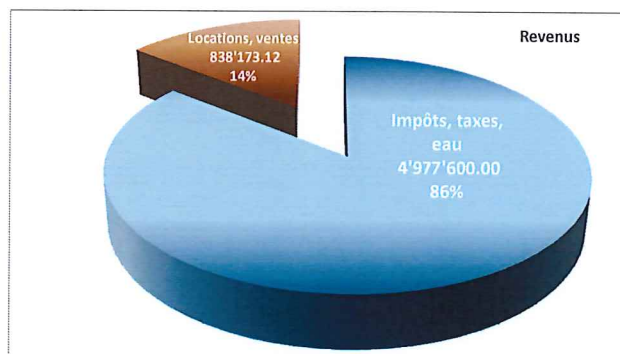
Les revenus de fonctionnement épurés s'élèvent à	Fr.	5'815'773.12
Les charges de fonctionnement épurées s'élèvent à	Fr. -	6'035'554.84
Marge d'autofinancement :	Fr.	-219'781.72

Les charges imposées concernent les montants à payer aux associations intercommunales et au Canton, elles nous sont **imposées** (facture sociale, péréquation, écoles, pompiers, protection civile, Conseil régional, transports, déneigement cantonal, centre funéraire, épuration des eaux, églises catholiques, police, assurances sociales régionales et forêts.



Les Charges de fonctionnement permettent d'entretenir et de réparer nos bâtiments et leurs installations, nos routes, nos parcs et notre cimetière, nos fontaines, nos pâturage, nos chalets d'alpage, nos canalisations d'eau, notre déchetterie ainsi que de payer et/ou financer les déchets, les unités d'accueil de jour, le personnel, les aides culturelles et sociales et les manifestations diverses.

Pour payer ces montants, nos revenus sont composés des impôts, des taxes diverses (ordures, épurations) et de la vente de notre eau



et des locations encaissées (appartements, salles communales, droits de superficies).

Les revenus sont insuffisants (manque Fr. 219'781.72) pour payer ces charges. Les finances communales sont négatives depuis 2013, ce qui implique que tout nouvel investissement et paiement de facture courante ne peuvent être réalisés que par le recours à un emprunt.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Givrins :

vu le préavis No 53/2015 relatif au budget 2016,
ouï le rapport de la Commission de gestion,
attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,
décide d'adopter le budget 2016 tel que présenté,

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 27 octobre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Le boursière
Philippe Zuberbühler  Lilianne Trombert
Lilianne Trombert

Annexes : Budget 2016
Plan d'investissement 2013-2016